

DU MERCREDI 28 MAI 2014

ROLE N° 2014 L 1800

GREFFE N° 2014 J 453

JUGEMENT PRONONCANT

LA LIQUIDATION JUDICIAIRE DE LA

Société A.B. MOTOR'S

SELARL CHRISTOPHE MANDON

Mandataire Judiciaire au redressement et à la liquidation des entreprises

2 rue de CAUDERAN – BP 20709- 33007 BORDEAUX CEDEX

(Anciennement SELARL BOUFFARD-MANDON)

SELARL au capital de 20.000 Euros - RCS D 428 693 055

☎ : 05.56.79.22.22 - 📠 : 05.56.79.00.03

GREFFE N° 2014J00453

REQUETE

à fin de conversion en liquidation judiciaire

(Article L.631-15 II du Code de commerce)

à Messieurs les Présidents et Juges composant le
Tribunal de Commerce de Bordeaux

Messieurs,

La soussignée SELARL Christophe MANDON, Mandataire Judiciaire, demeurant à BORDEAUX: 2 rue de Caudéran, agissant en qualité de Mandataire judiciaire de la SARL A.B. MOTOR'S ;

A L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER :

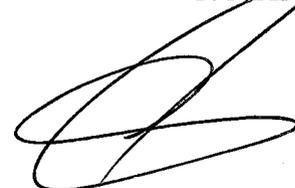
- Que la SARL A.B. MOTOR'S a fait l'objet d'un jugement de Redressement Judiciaire, prononcé par votre Tribunal le 30/04/2014 ;
- Que le dirigeant de la société ne s'est pas présenté en notre étude, de telle sorte que nous ne disposons d'aucune information sur les performances de cette entreprise, tant passées que futures ;
- Que toute possibilité de redressement est exclue, de telle sorte que la liquidation judiciaire paraît s'imposer ;
- Qu'en outre, les dispositions de l'article L.631-15 II du Code de commerce précisent qu'à tout moment le Tribunal peut, à la demande du Mandataire Judiciaire, ordonner la liquidation judiciaire.

EN CONSEQUENCE,

L'Exposante vous prie, Messieurs les Juges, vouloir rendre jugement, prononçant la liquidation judiciaire de la SARL A.B. MOTOR'S, en application des dispositions des articles L.631-15 II du Code de commerce.

BORDEAUX le 7 mai 2014

C. MANDON



TRIBUNAL DE COMMERCE DE BORDEAUX
CHAMBRE N°4

Le présent jugement a été délibéré conformément à la Loi par :

- Philippe VALDIGUIE, Juge remplissant les fonctions de Président de Chambre,
- Olivier BERTRAND, Jacqueline LAUNAY, Juges,

qui ont entendu les parties en Chambre du Conseil le 28 Mai 2014,

et rendu en audience publique du même jour par Monsieur Philippe VALDIGUIE, Juge remplissant les fonctions de Président de Chambre,

assisté de Monsieur Michel BONNET, Greffier d'audience,

Le Ministère Public ayant été avisé,

Par jugement en date du 30 Avril 2014, le Tribunal a prononcé l'ouverture de la procédure de Redressement Judiciaire à l'encontre de la société A.B. MOTOR'S SARL, identifiée sous le n° 452 440 514 RCS BORDEAUX (2004 B 725), dont le siège social est au PYLA SUR MER (33115), 207 boulevard de l'Océan, exerçant une activité de négoce en automobiles neuves ou d'occasion, engins motorisés, toutes prestations de services, mandataire au PYLA SUR MER (33115), 207 boulevard de l'Océan, fixé à 6 mois la durée de la période d'observation soit jusqu'au 30 Octobre 2014 et convoqué les parties à son audience du 11 Juin 2014,

Par requête en date du 07 Mai 2014, la SELARL Christophe MANDON, es-qualités de Mandataire Judiciaire, sollicite la Liquidation Judiciaire de société A.B. MOTOR'S SARL, cette dernière n'ayant pas fourni les éléments comptables et financiers permettant d'étudier les conditions de la poursuite de l'activité,

Monsieur le Juge-Commissaire conclut à la Liquidation Judiciaire,

La SELARL Christophe MANDON, Mandataire Judiciaire, indique qu'elle n'a jamais rencontré la société et maintient sa demande de Liquidation Judiciaire,

La société A.B. MOTOR'S SARL, dûment convoquée en Chambre du Conseil, ne s'est pas présentée à l'audience,

Les salariés n'ont pas été représentés en Chambre du Conseil,

Dans ses conclusions écrites, le Ministère Public donne un avis favorable à la Liquidation Judiciaire,

Il résulte de ce qui précède qu'aucune solution de redressement n'apparaît possible, que le Tribunal prononcera en conséquence la Liquidation Judiciaire et mettra fin à la période d'observation,

Le Tribunal, ne disposant pas des éléments lui permettant de vérifier si les conditions mentionnées au 1^{er} alinéa des articles L 641-2 et R 641-10 du Code de Commerce sont réunies, dira que l'application de la procédure simplifiée ne peut être ordonnée,

En application des dispositions de l'article L 643-9 du Code du Commerce, le Tribunal fixera à deux ans le délai dans lequel le Tribunal devra examiner la clôture de la liquidation judiciaire,

PAR CES MOTIFS

LE TRIBUNAL

Constate la non comparution de la société A.B. MOTOR'S SARL et statuant publiquement par jugement réputé contradictoire et en premier ressort,

Vu les conclusions écrites du Ministère Public,

Prononce la Liquidation Judiciaire de la société A.B. MOTOR'S SARL, identifiée sous le n° 452 440 514 RCS BORDEAUX (2004 B 725), dont le siège social est au PYLA SUR MER (33115), 207 boulevard de l'Océan, exerçant une activité de négoce en automobiles neuves ou d'occasion, engins motorisés, toutes prestations de services, mandataire au PYLA SUR MER (33115), 207 boulevard de l'Océan,

Met fin à la période d'observation,

Maintient Monsieur Francis ARNAUD, dans ses fonctions de Juge-Commissaire et Monsieur Didier CHABROUTY, dans ses fonctions de Juge-Commissaire suppléant,

Nomme le Mandataire Judiciaire la SELARL Christophe MANDON, 2 rue de Caudéran, Boîte Postale 20709 33007 BORDEAUX CEDEX, en qualité de Liquidateur,

Dit que le siège social est réputé fixé au domicile du représentant légal et ordonne en conséquence à ce dirigeant d'avoir à déclarer au greffe ses éventuels changements d'adresse,

Fixe à deux ans le délai dans lequel le Tribunal devra examiner la clôture de la liquidation judiciaire,

Dit que le présent jugement sera signifié par acte extrajudiciaire au débiteur avec convocation de celui-ci d'avoir à comparaître à l'audience du 02 Juin 2016 à 09 heures au Tribunal de Commerce de Bordeaux, place de la Bourse pour que soit examinée la clôture de la procédure conformément aux dispositions de l'article L 643-9 du code de commerce,



Ordonne les avis et mentions prévus aux articles R 641-1, R 641-7, R 621-7 et R 621-8 du Code du Commerce,

Fait et prononcé en Audience Publique du Tribunal de Commerce de BORDEAUX,
Palais de la Bourse, le **MERCREDI VINGT HUIT MAI DEUX MILLE QUATORZE**

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of fluid, connected strokes that appear to form the letters 'M' and 'A'.A handwritten signature in black ink, appearing to be a cursive name starting with 'P' and ending with 'e'.